

# LE CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS

*Et si les enfants pouvaient agir pour leur ville ?*



**Guide pratique - Édition 2018**

  
**Riorges**  
LA VILLE NATURE

Chers élèves, chers parents,

Le conseil municipal enfants a été lancé en 2016 et le premier mandat des jeunes élus a été une véritable réussite. Les enfants ont organisé de beaux événements, ont pris part à la vie de la commune et se sont vraiment impliqués. Aujourd'hui, ils laissent la place à une nouvelle assemblée.

Le vendredi 12 octobre, de nouvelles élections du conseil municipal enfants auront lieu dans les quatre écoles élémentaires de la commune.

Outil d'apprentissage de démocratie et du vivre ensemble, lieu de réflexion et d'échanges, le conseil municipal enfants a pour objectif d'encourager l'action citoyenne, à travers la réalisation de divers projets et la prise de décisions collectives au service des autres.

Les vingt élus qui seront désignés seront les représentants et porte-parole de tous les enfants de Riorges durant leur mandat de deux ans.

A tous, bon vote !

Jean-Luc Chervin, Maire de Riorges

## Qu'est-ce que le conseil municipal enfants (CME) ?

- ★ Il est composé d'enfants des 4 écoles élémentaires de Riorges : ce sont les conseillers municipaux enfants.
- ★ Ces conseillers municipaux représentent tous les enfants de Riorges. Ils proposent des projets pour améliorer la vie quotidienne des enfants de la ville.
- ★ Ils sont consultés par les conseillers adultes sur des sujets qui concernent les enfants.
- ★ Ils consultent eux aussi les autres enfants de leur école qui les ont élus sur des questions particulières.
- ★ Ils rendent compte de leurs actions.
- ★ La participation est gratuite. Exceptionnellement, une participation financière pourra être demandée aux familles pour des sorties en dehors du territoire de la commune.

# TU VEUX AGIR POUR TA VILLE ?

## VOTE POUR LES CONSEILLERS MUNICIPAUX ENFANTS !

- ✎ Tu es élève de CM1 ou CM2 d'une école de Riorges à la rentrée scolaire 2018/2019.
- ✎ Tu vas recevoir ta carte d'électeur à l'école début octobre.
- ✎ Tu voteras dans ton école le 12 octobre pour la candidate ou le candidat de ton choix.

## COMMENT DEVENIR CONSEILLER (ERE) ?

### Pour être candidat, tu dois :

- ✎ Habiter à Riorges.
- ✎ Etre élève de CM1 ou CM2 dans l'une des écoles élémentaires de Riorges à la rentrée scolaire 2018/2019.
- ✎ En parler avec tes parents afin d'être sûr(e) qu'ils soient d'accord.
- ✎ Envoyer ta candidature et l'autorisation parentale avant le 3 octobre.
- ✎ Commencer à préparer ton travail de futur conseiller en parlant avec tes camarades pour connaître leurs idées et leurs besoins.
- ✎ Les convaincre de voter pour toi !

### UNE FOIS ELU(E), QUELLE SERA TA MISSION AU SEIN DU CME ?

- ✎ Tu seras élu(e) pour 2 ans.
- ✎ Tu collecteras les idées et souhaits de tes camarades. Les tiennes aussi, bien sûr !
- ✎ Tu devras assister à des réunions régulières :
  - Tu feras partie de la commission de ton choix, dont le thème sera défini avec les jeunes élus en début de mandat. Les commissions discutent en petit groupe de certains sujets, un mercredi sur deux en période scolaire, de 13h30 à 15h30 en mairie de Riorges (soit entre 15 et 18 mercredi par an).
  - Tu participeras aux réunions plénières présidées par le Maire.
  - Dans ces réunions, tu pourras exprimer ton point de vue, mais aussi relayer celui de tes camarades. Tu pourras aussi participer à la réalisation de projets pour tous.
- ✎ Tu seras chargé(e) d'informer tes camarades de l'école des décisions prises.
- ✎ Tu pourras, de temps en temps, assister à quelques moments forts de la ville (commémorations ou autres) et participer à des sorties ou visites.

# Nouveau conseil municipal enfants

## les dates à retenir !

**MER 3 OCT** Date limite de dépôt des candidatures.

**VEN 12 OCT** Les élections auront lieu dans chaque établissement scolaire. La proclamation des résultats aura lieu dans chaque école.

**MER 17 OCT, LUN 22 & MAR 23 OCT**  
Une première rencontre puis deux jours de formation des jeunes élus auront lieu en mairie de Riorges.

**SAM 20 OCT** La séance d'installation officielle des conseillers enfants aura lieu en mairie de Riorges en présence de Monsieur le Maire, de Nathalie Tissier-Michaud, adjointe à la vie scolaire, et des membres du conseil municipal adulte.

### À noter

La déclaration de candidature et l'autorisation parentale doivent être retournées avant le 3 octobre 2018 à l'adresse suivante :

MAIRIE DE RIORGES – SERVICE JEUNESSE  
411 rue Pasteur - 42153 RIORGES

Plus de renseignements auprès du service Jeunesse : 04 77 23 80 24  
[service.jeunesse@riorges.fr](mailto:service.jeunesse@riorges.fr)



# Conseil municipal enfants 2018

## MA DECLARATION DE CANDIDATURE

NOM : .....

PRENOM : .....

DATE ET LIEU DE NAISSANCE : .....

ETABLISSEMENT SCOLAIRE : .....

CLASSE ET NOM DE L'ENSEIGNANT : .....

ADRESSE PERSONNELLE : .....

.....

.....

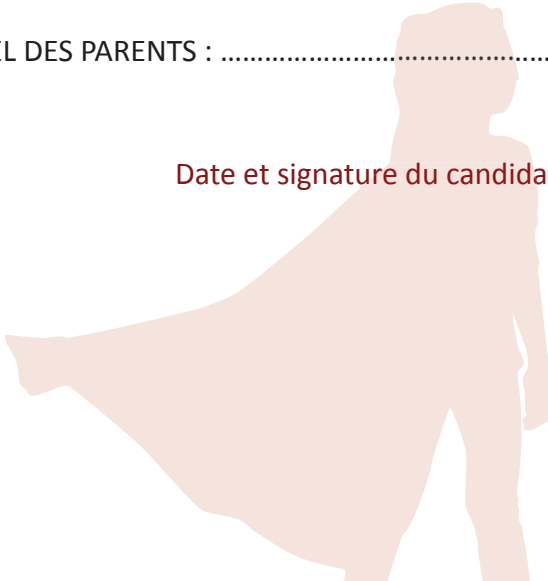
.....

TELEPHONE FIXE DES PARENTS : .....

TELEPHONE PORTABLE DES PARENTS : .....

COURRIEL DES PARENTS : .....

Date et signature du candidat :



Coupon détachable à renvoyer.

## L'AUTORISATION DE MES PARENTS

Je soussigné (e) .....

Père – Mère – Tuteur de l'enfant .....

L'autorise à être candidat à l'élection du conseil municipal enfants 2018.

### En cas d'élection :

Je l'autorise à participer à toutes les actions du CME pendant les 2 ans de son mandat.

J'autorise la Ville de Riorges à utiliser gracieusement les photographies et prises de vue représentant mon enfant dans le cadre de ses fonctions, seules ou accompagnées d'un texte, d'une illustration ou d'autres photographies, sur tout support de communication, notamment site Internet de la ville, journal municipal, réseaux sociaux et presse locale.

Je prends note que j'aurai à renseigner dès le début du mandat une fiche sanitaire de liaison destinée à préciser des renseignements médicaux concernant mon enfant qui pourront être utiles aux adultes qui seront amenés à l'encadrer au cours de son mandat.

Je m'engage à ce que mon enfant participe régulièrement aux travaux du CME les 17, 22 et 23 octobre pour le démarrage, à l'installation officielle en mairie le samedi 20 octobre, puis un mercredi sur 2 de 13h30 à 15h30 en période scolaire, ainsi qu'à d'autres rendez-vous ponctuels et exceptionnels dont les dates ne sont pas connues à ce jour.

Date et signature du responsable légal de l'enfant :

Fiche à retourner avant le 3 octobre 2018 à l'adresse suivante :

MAIRIE DE RIORGES – SERVICE JEUNESSE  
411 rue Pasteur - 42153 RIORGES

Plus de renseignements auprès du service Jeunesse : 04 77 23 80 24  
service.jeunesse@riorges.fr